



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **pour le territoire de la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy (CCBD)**

### **ENTRE**

#### **La Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Représenté par son Président Michel Ricou-Charles, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°2021/158 en date du 13 décembre 2021,  
Ci-après désigné par la CCBD,

D'une part,

### **ET**

#### **L'État,**

Représenté par Mme Martine CLAVEL, Préfète des Hautes-Alpes  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**Le Conseil départemental** représenté par son Président, Jean-Marie BERNARD

**La Banque des territoires** représentée par son Directeur régional PACA, Alexis ROUQUE

**La Chambre de commerce et d'industrie**, représentée par son Président, Frédéric CAVALLINO

**La Chambre des métiers et de l'artisanat de la région PACA**, représentée par son Président, Yannick MAZETTE

**La Chambre d'Agriculture**, représentée par son Président, Eric LIONS

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 introduit en ce sens les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont signés pour la durée du mandat électoral en cours et ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbains et ruraux, montagnards et littoraux, métropolitains et ultra-marins).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE est issu d'une concertation locale à laquelle ont participé l'ensemble des forces vives du territoire que sont les élus, les acteurs économiques, les associations et les habitants.

Le CRTE de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet de territoire résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, annexé à ce contrat, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions impliquant divers acteurs, et ayant un impact direct sur les grands enjeux définis dans le projet de territoire et dans les politiques nationales.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents signataires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

Sur la base du projet de territoire réalisé en amont avec l'aide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à court, moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée calquée sur celle du mandat local en cours. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs adaptés à définir collectivement.

### 1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

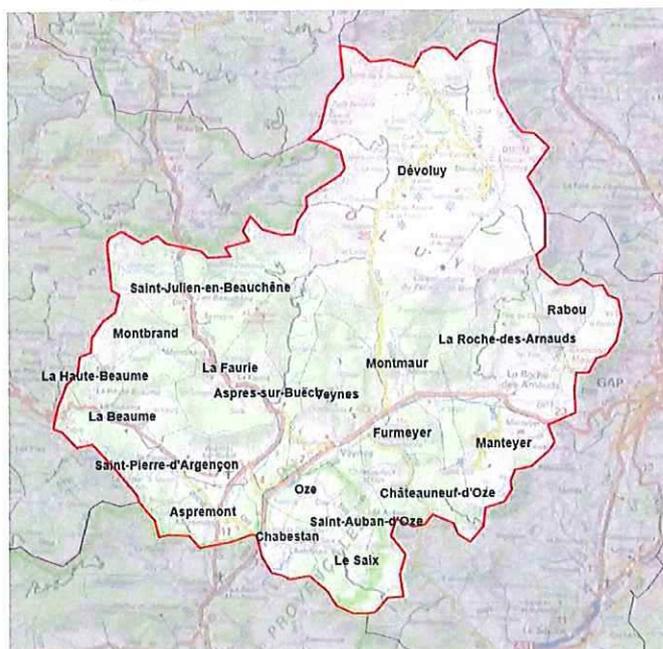
Le territoire Buëch Dévoluy a souhaité s'engager dans un CRTE, et a signé en ce sens un protocole d'engagement avec Mme la Préfète des Hautes-Alpes le 8 juillet 2021.

La communauté de communes Buech-Devoluy est un EPCI située en région PACA dans le Département des Hautes-Alpes (05) et le bassin de vie de l'aire Gapençaise et est composée de 20 communes pour 9 324 habitants.

Veynes, Dévoluy et la Roche-des-Arnauds se distinguent par leur rôle de centralité (population, services, emplois, entreprises, loisirs) :

- La Roche-des-Arnaud connaît une dynamique forte, sous l'influence de GAP
- Dévoluy est la plus grande commune du territoire et est un marqueur touristique
- Veynes est la commune la plus peuplée. Située au centre de la CCBD, elle est une polarité économique et servicielle structurante

Ces trois principales communes représentaient en 2018 60% de sa population (34% pour Veynes uniquement). Si le Dévoluy a la plus grande superficie du territoire, la densité est plus élevée à Veynes. La topographie du territoire (fortes pentes) conditionne l'organisation de sa population. De ce fait, 70% des espaces sont jugés « très peu denses », contre 34% du territoire français.



Il s'agit d'un territoire péri urbain et rural de moyenne montagne organisé autour du bourg centre de Veynes, qui regroupe services et activités économiques. La vallée est dessinée par les massifs montagneux qui la bordent : Massif du Dévoluy au Nord, Montagne de Céüze, d'Aujourd et d'Oule au Sud.

On peut distinguer quatre sous-entités territoriales du point de vue de l'organisation du territoire :

- Le Val d'Oze, très rural et faiblement peuplé, avec une activité agricole.
- Le Dévoluy, zone rurale et de montagne, avec une activité agricole et touristique.
- Le pôle de Veynes, dans la vallée du petit Buëch, et la zone sous double influence gapençaise et veynoise plus urbanisée : Montmaur, La Roche des Arnauds, Manteyer.
- Le Haut buëch, situé sur l'axe reliant les Alpes du sud à la région Auvergne Rhône Alpes.

## 1.2. Organisation du territoire et ses principales dynamiques :

### • Économie

Contrairement à la plupart des territoires ruraux des Hautes Alpes, l'agriculture et le tourisme n'ont pas été les seuls secteurs d'activité économique, bien que les filières arboricole, l'élevage, l'hébergement et la restauration concentrent une part importante des emplois.

L'arrivée du chemin de fer, à la fin du XIX siècle, a ouvert la voie à de petites activités industrielles qui sont encore présentes aujourd'hui : fabrication de ressorts et de résistances thermiques. Plusieurs Zones d'Activité Economiques (ZAE) sont présentes sur le territoire, principalement le long de la D994. Le tissu industriel est une particularité à l'échelle du département avec une industrie historique préservée : fabrication ressorts, fonderie, métallerie et nouvelles technologies. 85% de l'économie est présentielle mais le tissu industriel représente la majorité des entreprises exportatrices, créatrices d'emploi et de valeur ajoutée. En 2016, on dénombrait 1 174 établissements sur le territoire du CRTE pour 902 entreprises. 69 % de ces entreprises se trouvaient à Veynes, Dévoluy ou La Roche des Arnauds. Les établissements sans salariés représentent 80 % des entreprises contre 75 % en France. Le secteur des activités récréatives (associatifs, culturel, sportif...) est également dynamique, contribuant au maintien de l'attractivité du territoire.

L'économie est portée par le tourisme : remontées mécaniques, hébergement et restauration et commerces sont des secteurs qui pèsent plus lourd en emploi sur le territoire qu'en région. Dévoluy est la seule commune implantée en zone de montagne et présente une économie essentiellement basée sur le tourisme et l'agriculture. Avec ses deux pôles touristiques majeurs Superdévoluy et le Joue du Loup (qui comptent 20 000 lits), le territoire propose un panel d'activités de pleine nature comme les sports d'hiver et les sports de montagne par exemple. Les activités touristiques restent encore très dépendantes des activités liées à la neige, malgré les politiques et actions de diversification qui ont conduit à la constitution d'une vraie saison été. En parallèle, l'agriculture est un secteur préservé, en développement ou en redéploiement, avec une surface agricole utile en augmentation et des activités agropastorales fortement présentes.

De manière générale, à l'échelle de l'EPCI, les emplois salariés hors agricole ont augmenté de 5.6% entre 2009 et 2019, avec une forte baisse en 2020 lié à la baisse des activités touristiques.

### • Social

L'organisation territoriale, pose question quant à l'accès aux mobilités, aux soins, à l'emploi et aux services. Si la topographie et la démographie tendent à compliquer les choses, la cohésion sociale

s'opère grâce à une offre culturelle riche et à la présence d'activités récréatives (associatives, sportives...) qui s'orientent vers le patrimoine naturel préservé du territoire.

Les services (soins, services publics...) demeurent accessibles par le maintien des structures d'offres (France Service par exemple) et par la proximité de Gap. La croissance et le vieillissement de la population doit tout de même alerter sur le maintien et le développement de certains secteurs : structures d'accueil, médecins généralistes, pharmacies, crèches, écoles, commerces...

De même, la pauvreté et la précarité sont des éléments à prendre en compte pour la cohésion territoriale. On observe à ce titre deux dynamiques qui tendent à scinder le territoire d'Ouest en Est :

- D'une part des revenus plus élevés et une part de cadre et de niveaux de diplôme en augmentation à l'Est, sous l'influence de GAP
- D'autre part, des revenus plus faibles et un taux de non insertion plus important à l'Ouest du territoire à partir de Veynes

- **Transition écologique et environnementale**

Compte tenu de son développement économique et touristique, le patrimoine naturel est bien conservé : la CCBD compte 82% de ses forêts en milieux semi-naturel (67% au niveau régional). L'artificialisation du sol est limitée et son rythme diminue plus vite qu'au niveau régional sur les dernières années, en accord avec le Scot Gapençais (18 communes de l'EPCI ) et l'objectif de zéro artificialisation : en 2017 seul 0.9% du territoire est artificialisé contre 7.2% du territoire régional.

L'agriculture biologique semble particulièrement développée : 65% de la surface agricole utile en agriculture biologique (7.3 fois plus que la moyenne nationale - données CRATER).

Cela peut profiter à la fois à la population par un cadre de vie sain, l'accès à une meilleure alimentation mais aussi au secteur touristique qui poursuit sa mutation vers un modèle durable adapté au changement climatique : activités de pleine nature, écotourisme et agritourisme...

Dans le cadre de la transition écologique, la CCBD souhaite exploiter ses ressources naturelles pour produire des énergies renouvelables. En effet, la présence du climat méditerranéen permet au sud du territoire de bénéficier d'un fort ensoleillement. Son exploitation permettra ainsi que de produire de nouvelles sources d'électricité grâce à des aménagements en panneaux photovoltaïques aux sols et sur les toits de bâtiment déjà existants.

Au-delà du solaire, la méthanisation (en lien avec le redéveloppement de l'agriculture) l'éolien et l'hydraulique (avec les contraintes paysagères et environnementales du territoire) sont des énergies porteuses d'avenir pour ce territoire à fort potentiel environnemental. Cet effort sur les énergies renouvelables est d'autant plus souhaitable que ce territoire de montagne entraîne, par ses caractéristiques rurales et montagnardes, une consommation supérieure d'énergie à usage résidentiel (chauffage) ainsi que pour les mobilités (principale source de pollution du territoire). Les habitants sont ainsi prédisposés à utiliser la voiture pour travailler, pour accéder à des services ou pour des loisirs : 82% des déplacements domicile-travail se font en voiture par les habitants. Ce chiffre est en augmentation depuis 2013 (78%).

De même, le nombre de voiture par ménage est supérieur à la moyenne régionale et nationale. La diminution de l'utilisation des transports en commun peut en être en partie responsable : en 2013 2.3% des déplacements domicile-travail s'effectuaient en transport en commun contre 1.8% en 2017.

## Article 2 – Ambition du territoire

La vision stratégique s'appuie à la fois sur l'existant, dans la continuité des démarches engagées ces dernières années (SCOT, Contrat de Ruralité, Espaces Valléens, etc), et en réponse aux enjeux identifiés dans le diagnostic de territoire.

Grâce à la qualité de son environnement et de son patrimoine naturel de montagne (Obiou, Pic de Bure, Céüse...) le territoire offre une qualité de vie à ses résidents et un développement économique soutenu par son attractivité touristique. En revanche, le vieillissement de la population et un faible indice de jeunesse sont des enjeux forts pour le territoire qui doit pouvoir renforcer son offre de service auprès des différentes catégories de population et diversifier son économie tout en préservant ses ressources.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Buëch Dévoluy souhaite construire son projet de territoire autour des 3 axes "clés" :

- Relance et développement économique
  - Soutenir les filières existantes, renforcer les compétences au service de l'emploi et de l'insertion, développer un tourisme durable...
- Transition écologique et énergétique
  - S'adapter aux changements climatiques et préserver les ressources naturelles, soutenir la performance énergétique des bâtiments, soutenir l'économie circulaire...
- Cohésion sociale et territoriale
  - Organiser un développement équilibré des différents espaces du territoire, développer l'attractivité culturelle et sportive, renforcer le maillage des services, favoriser un habitat solidaire, attractif et durable, favoriser l'implication des habitants...

En instituant cette stratégie comme principale feuille de route pour les 6 prochaines années, la Communauté de Communes du Buëch Dévoluy entend miser sur :

- Le développement de ses atouts et de ses spécificités, dans un souci de cohésion et d'équilibre territorial
- La mobilisation et l'implication de tous les acteurs engagés, pour une mise en œuvre efficace et concertée du CRTE,
- Une meilleure articulation et mise en synergie des dispositifs et procédures contractuelles dans lesquelles le territoire est engagé.

Cette vision stratégique reste évolutive : elle doit nécessairement prendre en compte l'avancée du projet de territoire. Des actualisations régulières devront permettre de redéfinir et réorienter les axes et mesures du Contrat.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Sur la base d'un diagnostic de territoire partagé, le CRTE détermine une stratégie de relance économique et de transition écologique. L'intercommunalité doit être en mesure de se projeter à court, moyen et long terme. Ces orientations stratégiques sont indiquées ci-dessous en suivant les axes d'intervention du CRTE.

### 3.1. Domaine Cohésion Sociale

- Accès aux services
  - Développer les réseaux numériques et de ses usages en résorbant les zones géographiques mal desservies
  - Permettre une accessibilité aux services, notamment en matière de transport, et par la promotion des usages des moyens de communication haut-débit
  - Mettre en place une stratégie intercommunale de santé
  
- Accueil et vivre ensemble
  - Œuvrer à l'accueil des nouveaux arrivants, l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne
  - Poursuivre la structuration des activités culturelles et de loisirs à destination des touristes et des habitants en s'appuyant sur le réseau associatif
  - Favoriser les équipements et manifestations locales
  
- Cadre de vie
  - Conforter les grands équipements locaux et les connecter aux équipements de proximité
  - Mener une réflexion sur l'accueil et la prise en charge des seniors : logements, structures d'accueil, accès aux soins, aux services, aux transports mais aussi attractivité
  - Permettre l'accès à des logements de qualité pour tous, notamment pour les familles et les personnes âgées

### 3.2. Domaine Transition Environnementale

- Gestion raisonnée des ressources naturelles et patrimoniales
  - Mener une politique de réduction des déchets
  - Mettre en place une gestion durable et raisonnée de l'eau
  - Valoriser et promouvoir le patrimoine et les ressources naturelles du territoire
  - Préserver et mettre en valeur les ressources naturelles dans un objectif croisé de transition écologique et énergétique et de développement économique
  - Préserver les espaces du territoire (urbain, agricole, naturel)
  
- Sobriété et production énergétique
  - Mutualiser les réseaux de production/consommation énergétiques
  - Promouvoir une politique en faveur de la réduction ou l'optimisation des consommations énergétiques
  - Développer la production d'énergies renouvelables (EnR), notamment l'énergie solaire photovoltaïque
  - Encourager la rénovation thermique des bâtiments, tant pour le parc permanent que touristique
  
- Mobilité
  - Assurer un aménagement équilibré en termes de mobilité résidentielle et touristique
  - Concevoir des réseaux mutualisés et interconnectés de déplacements : cycles, piétons...
  - Connecter le territoire aux agglomérations voisines, mais aussi favoriser l'accessibilité en interne

### 3.3. Domaine Relance Économique

- Entrepreneuriat et attractivité
  - Développer la création de richesses et d'emplois
  - Soutenir l'entrepreneuriat
  - Mettre en place une politique partagée sociale et durable en matière d'emploi
  - Faciliter l'installation d'entreprises
  - Promouvoir le maintien des commerces et activités dans les centres bourgs
  - Définir et appliquer une stratégie d'accueil des entreprises économe en foncier
  
- Filières porteuses d'avenir
  - Promouvoir un tourisme durable/4 saisons
  - Structurer les filières des énergies renouvelables, éco matériaux et exploitation forestière
  - Développer de nouvelles filières autour de la rénovation thermique des bâtiments
  - Développer l'usage du numérique
  
- Alimentation et agriculture
  - Renforcer l'attractivité de la CCBD par le maintien et le développement des services et de l'agriculture
  - Promouvoir une alimentation durable et locale, soutien à l'agriculture et aux commerces de proximité

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les nouvelles orientations seront validées

par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant

## Article 4 – Le Plan d'action

### 4.1 Dispositifs contractuels en cours

Un certain nombre de dispositifs et de programmes viennent d'ores et déjà en appui de l'action locale. Sont notamment recensés les programmes suivants :

- Services à la population & Social
  - -Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF
  - -Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF
  - -Charte territoriale de Solidarités avec les Aînés
  - -Convention pour les espaces France Services labellisés de Veynes et du Dévoluy
  
- Economie
  - -Territoire d'industrie
  - -Dispositif Leader
  
- Tourisme et adaptation au changement climatique
  - -Espaces Valléens
  
- Aménagement et habitat
  - -Contrat Régional d'Equilibre Territorial
  - -Petites Villes de Demain
  
- Environnement :
  - -PGRE
  - -Contrat ZRR eau et assainissement
  - -Contrat Régional d'Objectifs Prévention, tri des déchets et économie circulaire

### 4.2. Actions prévues

Les actions programmées sont listées dans l'annexe financière jointe.

Les projets n'ayant pas la maturité suffisante pour être dits « validés » sont tout de même listés dans le contrat. Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation de la part des signataires afin d'être proposés ultérieurement à la validation.

L'évolution des projets en maturation est examinée et validée par la gouvernance définie à l'article 6. Les modifications apportées à ces actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage sans nécessité d'avenant.

### 4.2. Actions validées

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action disponibles en annexe.

Les actions sont dites « validées » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer dans un délai raisonnable.

Les actions inscrites dans le CRTE permettent de réaliser à terme le projet de territoire. Elles devront avoir, dans la mesure du possible, un impact positif sur l'environnement afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie nationale bas-carbone et biodiversité notamment). Les projets inscrits portent également une plus-value sociale, économique, culturelle et/ou environnementale forte pour les habitants, les entreprises et les associations du territoire.

Les fiches actions précisent :

- La maîtrise d'ouvrage et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre ;
- La description de l'action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus ;
- L'animation et les partenaires prévus ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle ;
- Les moyens mobilisés (humains, matériels, financiers, techniques) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, l'évaluation ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions validées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

#### **4.3. Projets et actions en maturation**

Les projets n'ayant pas la maturité suffisante pour être dits « validés » sont tout de même listés dans le contrat. Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation de la part des signataires afin d'être proposés ultérieurement à la validation.

L'évolution des projets en maturation est examinée et validée par la gouvernance définie à l'article 6. Les modifications apportées à ces actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage sans nécessité d'avenant.

## **Article 5 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **5.1. Dispositions générales concernant les financements des projets**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **5.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la communauté de communes du Buëch-Dévoluy assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une personne responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Cet agent pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail d'élaboration et de mise en œuvre du contrat en associant l'ensemble de ses partenaires, afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire. Le territoire s'engage à partager auprès des partenaires les orientations et actions découlant de son projet de territoire, réalisé en concertation avec eux.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'est engagé, au travers de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), à fournir au un accompagnement pour la réalisation du projet de territoire de la CCBD dans le cadre du CRTE. Cet accompagnement prend la forme d'une intervention de deux bureaux d'études spécialisés (diagnostic de territoire – concertation citoyenne) issus du marché d'ingénierie à bons de commande de l'ANCT, financés à 100 % par l'État.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourront notamment mobiliser des financements pour le montage des projets ou les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie ou d'animation du territoire ainsi que pour appuyer les projets.

En particulier :

- **L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- **La Caisse des dépôts** peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- **Le CEREMA** peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

### 5.4 Autres acteurs institutionnels

- **Le Conseil Départemental**

Le Département des Hautes-Alpes est un partenaire historique des communes et de leurs groupements dans l'accompagnement financier des projets d'investissement nécessaire au développement et à l'attractivité du territoire.

C'est autour de cette politique, confortée par la loi NOTRe dans le domaine de la solidarité

territoriale, que le Département a défini son cadre d'intervention au bénéfice des tiers, qui permet notamment de veiller à la cohérence de l'action départementale sur le territoire haut-alpin. Dans un objectif d'efficacité et de valorisation des politiques départementales, le dispositif d'aides aux communes et EPCI s'articule pour l'essentiel autour de 6 enveloppes thématiques :

a- l'adduction en eau potable dans un objectif de sécurisation et d'économie de la ressource ;

b- l'assainissement qui présente un enjeu essentiel pour la préservation du milieu et dans un objectif d'amélioration des systèmes d'assainissement ;

c- la cohésion sociale avec le soutien aux services publics à vocations sociales et culturelles destinés aux populations résidentes ;

d- l'Énergie – Climat axée sur les travaux de réhabilitation thermique des bâtiments publics, sur la construction neuve en intervenant sur le surcoût lié à l'obtention du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens), et/ou l'utilisation de matériaux locaux, sur le développement des énergies renouvelables, y compris le soutien à la filière bois ou encore sur la maîtrise de l'énergie ;

e- la prévention des risques naturels visant à limiter la vulnérabilité des collectivités face aux risques naturels majeurs ;

f- l'attractivité territoriale qui comprend les équipements touristiques, culturels, sportifs et patrimoniaux, avec un axe prépondérant de valorisation structurante des territoires, ainsi que le développement des sports de nature et la valorisation des espaces naturels.

Au regard de ces éléments, le Département s'associe à la démarche contractuelle CRTE par la signature de ce contrat qui traduit sa volonté d'étudier le cofinancement des actions inscrites dans le CRTE qui entrent dans le champ des politiques départementales et sont éligibles aux dotations et crédits disponibles.

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes**

Liste des actions pour laquelle la CCI des Hautes-Alpes est compétente et est en mesure de contribuer auprès des intercommunalités dans le cadre des CRTE :

- Réalisation d'études-action sur le tissu économique du territoire
- Organisation de consultations auprès des entreprises sur les projets de la collectivité
- Animation des entreprises et des commerces du territoire (par exemple mobilisation des commerçants autour des plateformes locales e-commerce ou des logiques de circuits-courts)
- Mise en réseau d'entreprises (réseaux, clubs, clusters, filières, chaînes de valeur) et intermédiation de projets collectifs (mutualisations d'investissements, de formations, marque employeur, marketing territorial...).
- Développement de liens entre les entreprises et les autres acteurs du territoire (collectivités, établissements de formation, laboratoire de recherche, centres technologiques...);
- Accompagnement des entreprises locales pour les aider à mieux piloter leur activité en jouant sur les différents leviers de développement : Création/Transmission, Compétitivité, Financement, Compétences RH, Développement commercial, International, Numérique,

Développement durable, Sortie de crise

- Accompagnement des commerçants et artisans dans leur transformation numérique et leur transition écologique
- Aide à l'implantation des entreprises sur le territoire
- Création de formations professionnelles sur-mesure, au plus près des besoins des bassins d'emploi, pour répondre aux besoins des territoires

- **La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes**

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes est un établissement public, au service des agriculteurs et des collectivités, investi d'une double mission :

- une mission institutionnelle : pour représenter et défendre les intérêts généraux de l'agriculture des Hautes-Alpes,
- une mission économique : pour informer, conseiller, former et accompagner au mieux chaque agriculteur et les structures collectives agricoles dans la mise en œuvre de leur projet ; ainsi que les collectivités locales, dans la définition et la mise en œuvre de leur politique agricole territoriale.

Elle se positionne comme l'entité capable de rassembler les acteurs du monde agricole, les collectivités locales et partenaires institutionnels, pour faire émerger des projets économiques agricoles et porter les ambitions des filières dans les instances locales de décisions.

L'adaptation de l'agriculture locale au changement climatique, le développement l'économie circulaire locale sont des exemples de sujets sur lesquels la Chambre d'Agriculture est mobilisée et pour lesquelles elle s'engage aux côtés des collectivités pour les accompagner dans leurs projets de transition écologique.

- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région PACA**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR) PACA intervient pour :

- défendre les intérêts généraux des artisans
- promouvoir le développement des entreprises artisanales
- accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission d'entreprise.

Elle travaille en étroite concertation avec les organisations professionnelles de l'artisanat.

Elle accompagne les projets de développement de l'entreprise artisanale (conseil en gestion de la qualité et organisation, appui technique à la modernisation, à la mise aux normes et à l'investissement, actions qualités et environnement, montage de projets de développement local).

La Délégation des Hautes-Alpes de la CMAR PACA peut aussi accompagner les collectivités signataires du CRTE pour l'information et la sensibilisation individuelle des structures engagées dans la démarche environnementale (Organisations professionnelles, chefs d'entreprises...), mobiliser les acteurs professionnels de la filière bâtiment, les faire monter en compétence, sensibiliser auprès du petit tertiaire privé... et peut mettre à disposition des collaborateurs experts en ce domaine.

- **L'Agence de l'eau :**

**L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**, établissement public du ministère de l'écologie,

collecte les redevances sur l'eau payées par l'ensemble des usagers, selon le principe préleveur-payeur et pollueur-payeur, et redistribue cet argent pour aider les collectivités, industriels et agriculteurs pour la réalisation de projets contribuant à l'atteinte du bon état des eaux, des milieux aquatiques et des milieux associés (zones humides, nappes souterraines...), en application de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

Les critères d'attribution des aides sont arrêtés dans un programme d'intervention d'une durée de 6 ans (11ème programme actuel, 2019-2024) et les actions à mener pour l'atteinte de ce bon état sont notamment celles listées dans le programme de mesure du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée, dont la nouvelle version devrait être approuvée en mars 2022 pour 6 ans.

Il peut s'agir d'études et de travaux ayant pour objet la réhabilitation de cours d'eau (élargissement du lit), la suppression d'obstacles à la continuité, la réhabilitation de zones humides, la désimperméabilisation de surfaces pour infiltrer les eaux de pluie à la parcelle, d'économies d'eau...

Par ailleurs, l'agence, dans un souci de solidarité entre les territoires urbains et ruraux, continue à aider particulièrement les territoires situés en « zone de revitalisation rurale » (ZRR), pour remettre à niveau leurs équipements en matière d'eau potable et d'assainissement, (réhabilitation de réseaux, construction ou réhabilitation de stations d'épuration) et mettent en place les conditions d'une bonne gestion de leur patrimoine (schémas directeurs, sectorisation, télégestion...).

Dans cet optique, l'agence accompagne notamment les études de préfiguration du transfert de compétences en matière d'eau potable et d'assainissement vers les EPCI, afin de mettre en place des services robustes techniquement et financièrement pour assurer cette bonne gestion patrimoniale. Les aides en ZRR sont attribuées prioritairement à travers des contrats

### **5.5. Mobilisation des citoyens, des acteurs socio-économiques et des élus**

En début de mandat, une commission « Démocratie Participative » a été créée dans le fonctionnement de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy : cela traduit la forte volonté politique de travailler en concertation et avec l'implication des habitants du territoire dans les projets et démarches de la Communauté de Communes. Cette commission pourra être le support de la mobilisation citoyenne

Dans le cadre de l'élaboration du CRTE, la CCBD va organiser un séminaire des élus permettant d'élaborer les fiches action de manière concertée.

Enfin, tout le long de la vie du CRTE, la mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques sera effectuée autant que nécessaire.

## 5.6. Maquette financière

La maquette financière en annexe récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est présidé par le Président du territoire ou son représentant et Mme la préfète ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires du contrat et des partenaires non signataires suivants : Ademe, Région, Banque des Territoires, Département, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 6.2. Le comité technique

Le comité technique est présidé par les représentants du territoire de la communauté de communes du Buëch-Dévoluy. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Les membres du comité technique sont :

- La CCBD
- L'État (plusieurs représentants possibles selon les services)
- Le département des Hautes Alpes

- En cas de besoin, à l'initiative de la CCBD :
  - Les communes appartenant à la CCBD
  - l'Ademe, la région, le Cerema, la Direccte, le CAUE, la Banque des Territoires, les porteurs de projets structurants, ou toute personne susceptible d'apporter un éclairage sur certains dossiers.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## **Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité du territoire concerné, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme numérique CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif de suivi et d'évaluation sera porté par le territoire. Il devra être décliné par orientation et/ou par action selon les modalités que le territoire jugera les plus convenables. Un groupe de travail dédié à l'évaluation pourra être mis en place.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le CRTE est signé pour la durée du mandat local en cours. Les partenaires poursuivront l'accompagnement des actions validées et non terminées au terme du contrat.

## **Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

#### **Article 10 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

#### **Article 11 – Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Marseille.

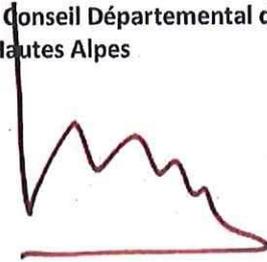
Fait à GAP le 27/12/2021

**La Préfète des Hautes-Alpes**



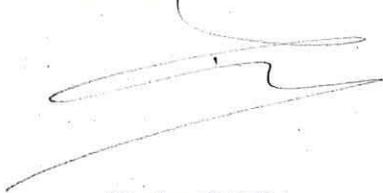
**Martine CLAVEL**

**Le Président du Conseil Départemental des Hautes Alpes**



**Jean-Marie BERNARD**

**L'ANCT représentée par sa déléguée territoriale dans les Hautes-Alpes**



**Martine CLAVEL**

**Le Directeur Régional PACA de la Banque des Territoires**



**Alexis ROUQUE**

**Le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes**



**Eric LIONS**

**Le Président de la communauté de communes Buëch Dévoluy**


**Michel RICOU-CHARLES**

**L'ANAH représentée par sa déléguée territoriale dans les Hautes-Alpes**



**Martine CLAVEL**

**Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes**


**Frédéric CAVALLINO**

**Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région PACA**



**Yannick MAZETTE**

## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Maquette financière**

**ANNEXE I – Projets de relance de l'activité déjà déposé en 2021**

| Enjeu CRTE                           | Maître d'ouvrage          | Projet  | Montant Etat attribué      |
|--------------------------------------|---------------------------|---|----------------------------|
| Transition écologique et énergétique | CCBD                      | Réhabilitation de la déchèterie du Boutariq à Veynes                  | pour mémoire (crédit 2020) |
| Transition écologique et énergétique | ASPREMONT                 | Opérations sur l'eau potable  | 104 477 €                  |
| Cohésion sociale et territoriale     | ASPRES SUR BUECH          | Création et aménagement d'une aire de stationnement                   | 11 242 €                   |
| Relance et développement économique  | Buëch Dévoluy             | Requalification ZAE du Boutariq                                       | 79 500 €                   |
| Cohésion sociale et territoriale     | Commune du Dévoluy        | Accessibilité et réaménagement de l'ancienne mairie d'Agnières        | 15 000 €                   |
| Cohésion sociale et territoriale     |                           | Rénovation du Pont du Moulin  | 56 000 €                   |
| Cohésion sociale et territoriale     | DEVOLUY                   | rénovation thermique de deux bâtiments communaux                      | 9 042 €                    |
| Cohésion sociale et territoriale     | LA ROCHE DES ARNAUDS      | Aménagement et sécurisation du Chemin des Ecoles                      | 68 100 €                   |
| Relance et développement économique  | Le Dévoluy                | diversification et ludification du centre sportif                     | 111 000 €                  |
| Transition écologique et énergétique | Le SAIX                   | EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE                                     | 2 589 €                    |
| Cohésion sociale et territoriale     |                           | RENOVATION DU BATIMENT DE L'ECOLE                                     | 23 963 €                   |
| Transition écologique et énergétique | MAIRIE DE FURMEYER        | Nouveau réservoir d'adduction d'eau potable                           | 55 041 €                   |
| Cohésion sociale et territoriale     | MAIRIE DE MONTMAUR        | Achat bien immobilier   | 22 500 €                   |
| Cohésion sociale et territoriale     | Rabou                     | Amélioration du réseau de défense contre l'incendie                   | 29 036 €                   |
| Cohésion sociale et territoriale     | SAINT JULIEN EN BEAUCHENE | Installation de réserves incendie dans le hameau communal "Les Oches" | 88 630 €                   |
| Cohésion sociale et territoriale     | Saint Pierre d'Argençon   | Entrée de village / Phase n°1 - Acquisition                           | 51 589 €                   |

**Projets prévisionnels pour 2022**

| Enjeu CRTE                           | Maître d'ouvrage    | Projet  | Coût prévisionnel | Début des travaux |
|--------------------------------------|---------------------|---|-------------------|-------------------|
| Transition écologique et énergétique | IRAM                | Rénovation énergétique des bâtiments de NOEMA   | 2 000 000 €       | 2022              |
| Transition écologique et énergétique | Commune de La Roche | Isolation façade immeubles de la Poste + Copernic   | 150 000 €         | 2022              |
| Transition écologique et énergétique | Commune du Dévoluy  | Rénovation du bâtiment « La poste »   | 2 000 000 €       | 2022              |
| Transition écologique et énergétique | Commune du Dévoluy  | Réseau de chaleur à Superdévoluy  | 3 000 000 €       | 2022              |
| Transition écologique et énergétique | Commune de Veynes   | réhabilitation station épuration  | 2 500 000 €       | 2022              |
| Cohésion sociale et territoriale     | Commune de Veynes   | Sécurisation et aménagement Avenue des Martyrs  | 600 000 €         | 2022              |
| Cohésion sociale et territoriale     | Commune de Veynes   | Aménagement plan d'eau de Veynes - Phase 1  | 120 000 €         | 2022              |
| Transition écologique et énergétique | CCBD                | Réhabilitation de la déchèterie d'Aspres sur Buëch  | 350 000 €         | 2022              |
| Transition écologique et énergétique | CCBD                | Étude d'état des lieux des réseaux eau et assainissement en prévision de la prise de compétence en 2026 | 25 000 €          | 2022              |
| Relance et développement économique  | CCBD                | Aménagement paysager de la ZAE du Boutariq -Phase 2   | 200 000 €         | 2022              |
| Relance et développement économique  | CCBD                | Requalification d'un bâtiment économiques : clos d'Oriol  | 2 000 000 €       | 2022              |
| Relance et développement économique  | CCBD                | Création d'un bâtiment à vocation industriel  | 3 000 000 €       | 2022              |
| Cohésion sociale et territoriale     | CCBD                | Espace France Service du Dévoluy  | 63 120 €          | 2022              |
| Cohésion sociale et territoriale     | CCBD                | Espace France Service de Veynes   | 108 400 €         | 2022              |
| Cohésion sociale et territoriale     | CCBD                | Poste Conseiller Numérique  | 32 000 €          | 2022              |

**Projets prévisionnels 2023 - 2026**

| Enjeu CRTE                           | Maître d'ouvrage   | Projet  | Enveloppe financière prévisionnelle (en euros) | Début des travaux (Année de démarrage envisagée) |
|--------------------------------------|--------------------|---|--|--|
| Cohésion sociale et territoriale     | Commune du Dévoluy | Création d'un tiers lieu culturel et associatif   | 500 000 €                                      | 2023   |
| Cohésion sociale et territoriale     | Commune du Dévoluy | Création d'une maison intergénérationnelle  | 2 000 000 €                                    | 2023   |
| Relance et développement économique  | Commune du Dévoluy | Ascenseur Superdévoluy-La Joue du Loup  | 16 000 000 €                                   | 2024   |
| Transition écologique et énergétique | Commune de Veynes  | Contrat ZRR   | 1 845 000 €                                    | 2024   |
| Cohésion sociale et territoriale     | Commune de Veynes  | Aménagement plan d'eau de Veynes - Phase 2  | 380 000 €                                      | 2024   |
| Relance et développement économique  | CCBD               | Programme d'aménagement pour la conversion de la station de Céuze et de son Massif (diversification des activités, reconversion du foncier bâti...) | 1 000 000 €                                    | 2023   |
| Transition écologique et énergétique | CCBD               | Développement des projets EnR et Efficacité énergétique des bâtiments   | 2 180 000 €                                    | 2023   |
| Transition écologique et énergétique | CCBD               | Optimisation de la collecte par réorganisation des PAV et suppression des bacs roulants   | 2 200 000 €                                    | 2023   |
| Transition écologique et énergétique | CCBD               | Création d'un axe structurant favorisant les liaisons douces en fond de vallée  | 1 500 000 €                                    | 2024   |
| Transition écologique et énergétique | CCBD               | Réhabilitation de la déchèterie d'Agnières  | 600 000 €                                      | 2024   |
| Cohésion sociale et territoriale     | CCBD               | Mise en œuvre d'une OPAH  | a définir                                      | 2023   |
| Cohésion sociale et territoriale     | Commune d'Aspres   | Extension de la cantine scolaire  | 400 000 €                                      | 2023   |